

DOCUMENT N°75

Recommandation sur les processus de coopération et d'intégration économiques régionales en Afrique francophone

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Abidjan du 06 au 09 juillet 1998,

sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONVAINCUE que les processus de coopération et d'intégration économiques régionales mis en place au sein des organisations économiques existantes en Afrique francophone, augmentent les capacités d'intégration à l'économie mondiale des pays qui en sont membres,

CONVAINCUE que l'intensification des échanges intra-régionaux et la mise en œuvre conjointe de réformes structurelles sont bénéfiques aux économies nationales et aux sociétés africaines,

CONSIDÉRANT la volonté des pays de la zone franc de consolider leur monnaie commune en organisant la convergence de leurs politiques économiques et budgétaires,

COMPTE TENU que le Plan d'action de Hanoi porte une attention spéciale au développement des capacités nationales d'intégration à l'économie mondiale grâce au renforcement de l'environnement juridique et de l'environnement financier et technique des entreprises,

COMPTE TENU également que l'appui à l'intégration économique régionale est un des axes fédérateurs de l'action économique francophone,

RAPPELANT la recommandation n° 58 sur l'organisation d'un espace économique adoptée lors de la XXIII^e Session ordinaire de l'AIPLF à Luxembourg en 1997, laquelle demandait aux gouvernements et aux parlements des pays ayant le français en partage de prendre, individuellement et collectivement, toutes les mesures en leur pouvoir en vue de soutenir les espaces économiques francophones existants,

INVITE le Secrétariat général de la Francophonie ainsi que les gouvernements des pays ayant le français en partage à établir le dialogue, à créer des synergies et à appuyer financièrement ou autrement les institutions économiques régionales d'Afrique francophone.